



AMICALE DU GENIE MARITIME ET DES INGENIEURS ENSTA
RECONNUE D'UTILITE PUBLIQUE

Lettre de cadrage
Appel à projets : "L'entrepreneuriat des Crocos"
de l'ENSTA Alumni

Version au 22/07/2020

Présentation

L'ENSTA Alumni est une Association dont la vocation est d'animer le réseau des diplômés ainsi que d'assurer le lien avec l'École et ses étudiants. Elle apporte son soutien financier sur des projets particuliers (prêts d'honneur, colloques thématiques...) dans le but de promouvoir les sciences et techniques enseignées par l'ENSTA Paris dans ses orientations fondamentales.

C'est à ce titre que, depuis 2015, l'Association contribue, notamment grâce au soutien de son partenaire la SAE, au financement de projets d'étudiants dans le cadre de l'appel à projets "FAITES-NOUS REVER !".

En 2019, l'Association a souhaité aller beaucoup plus loin, et a lancé un nouvel appel à projets « L'ENTREPRENEURIAT DES CROCOS » : l'objectif est d'apporter un soutien financier à la mise en œuvre de projets d'entrepreneuriat de nos Alumni. Ce soutien financier prendra la forme d'une subvention à l'ordre de la société créée ou de son/ses fondateurs en amont de la création.

Trois critères d'éligibilité

1. Le projet d'entrepreneuriat a pour fondateur au moins un ENSTA, élève ou diplômé depuis moins de 7 ans et membre de l'Association ENSTA Alumni ;
2. Les sujets sont ouverts à toute discipline ou tout secteur avec un point commun : contenir une dimension technologique ou une innovation relevant des enseignements de l'ENSTA Paris ;
3. Stade de maturité des projets : idéalement, le projet d'entrepreneuriat doit être immatriculé à un registre de commerce et des sociétés en France depuis moins de 36 mois à la date de dépôt du dossier de candidature. En cas de projet de création, les statuts doivent être finalisés (et remis avec le dossier de candidature).

Engagements des fondateurs

1. Le(s) fondateur(s) Alumni de l'ENSTA s'engage(nt) à rester cotisant de l'Association pendant 5 ans ;
2. Communication : pendant 5 ans, les fondateurs s'engagent à informer annuellement l'ENSTA Alumni du devenir du projet, de mentionner dans toute communication externe le soutien de l'Association, de répondre aux sollicitations de promotion de l'image de l'École et de l'Association ;
3. Dès les premiers résultats, l'engagement selon le souhait exprimé le moment venu par l'Association :
 - soit de faire un don fléché vers cette opération (que nous souhaitons pérenniser) d'un montant au moins égal au soutien reçu afin de créer une solidarité auprès des futurs entrepreneurs ;
 - soit de transformer le don reçu de l'Association en prise de participation de cette dernière au capital de la société.

Jury de sélection

Un jury dédié souverain sera validé par le Conseil d'Administration ou le Bureau de l'ENSTA Alumni.

Modalité de fonctionnement

L'appel à projets fait l'objet de campagnes annuelles avec possibilité d'examen, s'ils s'en présentent, de dossiers au fil de l'eau.

Nature du soutien

Le soutien est apporté sous forme de fonds libérés en une ou plusieurs tranches et affectés à une opération précise : fabrication de prototype, appel à un prestataire externe ou une cellule d'accompagnement, mise à disposition de stagiaire...

Le bénéficiaire devra justifier auprès de l'Association de l'utilisation des fonds dans un rapport annuel.

Le versement sera effectué sur le compte de la personne morale constituée pour le projet et à défaut par règlement de facture d'un ou plusieurs prestataires. Éventuellement, le versement pourra être fait sur le compte du fondateur dans le cas où la société n'est pas encore immatriculée.

Le montant du soutien sera décidé au cas par cas par le jury, sans pouvoir dépasser 10 K€ par projet.

Dossier de candidature

Le dossier de candidature doit suivre le modèle ci-joint.